



PROCES VERBAL

**SEANCE DU VENDREDI 15 MARS 2019 A 20H30
EN MAIRIE DE SAINT MALO DU BOIS**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 11 mars 2019, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : ALLAIRE Michelle, BARRE Patricia, BOUCHER Sylvia, DEVANNE David, ESPINASSOU Marie-Alice, JADAUD Mickaël, LAMOTTE Yohann, MASSE Catherine, MORIN Stéphane, POIRIER Jean-Marie, SACHOT-SOULARD Geneviève, VIGNERON Jean-Claude

Excusés : BOUCHER Sylvia, BROCHU Julien, PARADA Lydia, POIRIER Jean-Marie

Désignation du secrétaire de séance : JADAUD Mickaël

→ Le procès-verbal de la séance du 18 février 2019 est approuvé à l'unanimité.
Il est décidé à l'unanimité de retirer de l'ordre du jour :

- Tarifs des gîtes de Poupet 2020

I – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Non exercice du DPU pour le dossier ci-dessous :

- Dossier reçu le 5 mars 2019 – Bâti sur terrain d'une superficie de 1 040 m² Section A n° 782 – 36 rue des Vendéens

2. Marchés par délégation

- Restaurant scolaire : Remplacement module 2 feux vifs
MECA : 634€ HT (2 313 € HT – reprise 1679€ HT)
- Centre de loisirs: ouverture vers la bibliothèque
SARL AUBINEAU: 4304,79€ HT
LANDREAU-SOURISSEAU: 640€ HT
FORTIN: 572€ HT

- Cimetière : Aménagement agrandissement
DUBREUIL TP : 2 901.81 € HT
SARL AUBINEAU: 3822,42€ HT

II – FINANCES

1. Convention lotissement Geneston/Doué

Il est proposé de souscrire une convention lotissement d'un montant de 400 000 € afin de subvenir aux besoins à court terme du budget lotissement Geneston/Doué.
Le conseil municipal devra s'engager à inscrire cette somme au budget primitif 2019.

Les propositions financières sont les suivantes

	CMO 2 ans	CMO 3 ans	Banque Postale 3 ans	CRCA 3 ans
Montant	400 000	400 000	400 000	400 000
Taux (périodicité trimestrielle)	0,43%	0,53%		Euribor 3M+0,60% (taux plancher à 0,60%)
Taux (périodicité annuelle)	0,48%	0,58%	0,50%	
Frais de dossier / commission d'engagement	200,00 €	200,00 €	0,10%	0,10%
Base de calcul des intérêts	365/360	360/360	360/360	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du CMO pour une durée de 2 ans dans les conditions définies ci-dessus et s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2019.

Exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Vote des subventions aux associations 2019

Arrivée en séance de Mme Michelle ALLAIRE

Comme chaque année à la même époque, il est proposé de délibérer sur le montant des subventions accordées aux associations et groupements divers. Sur la base des propositions étudiées en commission il en ressortirait un total de 39 926 €, hors subvention aux écoles votées en février pour un montant global de 110 962 €.
Le détail des propositions est joint en annexe au présent compte-rendu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les subventions aux associations 2019 pour un montant global de 39 926 €.

Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Vote des tarifs des gîtes de Poupet 2020

RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR

III – INTERCOMMUNALITE

1. Communauté de communes du Pays de Mortagne – Groupement de commandes pour le balayage de la voirie

Le groupement de commandes passé avec la Communauté de Communes correspondant au balayage des voiries, prendra fin le 19 Mars prochain.

La Communauté de Communes propose de renouveler le marché dans les conditions identiques à la consultation précédente. Elle a fait parvenir le détail quantitatif le DQE et le plan qui avaient été transmis pour la consultation pour corrections éventuelles sur la carte des rues ou le linéaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction du groupement de commandes pour le balayage de la voirie.

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

IV – MARCHES PUBLICS

1. Rénovation sanitaires camping - Approbation du programme de travaux (DCE) et du plan de financement

Le projet DCE réalisé par le cabinet d'architecte sera présenté en séance ainsi que le plan de financement du projet.

Pour information, le plan de financement est le suivant :

	Dépenses HT	RECETTES
Marché de maîtrise d'œuvre	32 896	
Travaux	375 200	
Frais divers (SPS, etc...)	13 762	
Emprunt		421 848
TOTAL	421 848	421 848

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet définitif et, par conséquent, fixe la rémunération définitive de l'architecte à hauteur de 8% d'un montant prévisionnel de 375 200 € soit 30 016 € HT(hors phase diagnostic).

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

V – ENVIRONNEMENT

1. Jardins partagés – Approbation d'un règlement intérieur

Afin de définir les modalités d'administration, de gestion, de réglementation et d'exploitation des jardins partagés, un projet de règlement intérieur est proposé en séance à l'approbation du conseil municipal. Ce dernier sera présenté aux jardiniers et aux riverains lors d'une rencontre commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur des jardins partagés tel que joint en annexe et fixe un tarif de location de 0,20 €/m² et par an ainsi qu'un dépôt de garantie de 20 € par parcelle.

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

VI – QUESTIONS DIVERSES

1. Retour sur les initiatives proposées à la population

- 1: Restaurer une plage de baignade à Poupet
- 2: Donner un cachet à la rue principale (rue des vendéens) et pourquoi pas ailleurs dans la commune (fresques murales, photos, anciennes photos, street art...)
- 3: Installer des ruches communales
- 4: Aménager des parcours d'orientation permanents sur la base de Poupet et dans le centre-bourg
- 5: Organiser une action citoyenne (par exemple un clean walker)

Il est proposé de poursuivre les différentes réflexions et d'organiser des réunions de travail par thème en y associant les personnes qui ont participé à la réunion publique.

2. Aménagement du centre bourg

Un point sur l'avancée des travaux est fait en séance. Il est notamment proposé de positionner une écluse (en face la Salle Tempyre) afin de permettre une continuité de cheminement pour les piétons.

3. Antenne Orange

Le 5 mars dernier, les représentants d'Orange sont venu une nouvelle fois à la rencontre des élus communaux pour évoquer les différentes possibilités d'implantation d'une antenne sur la commune.

Il leur avait été demandé d'étudier la possibilité de positionner l'antenne relais en dehors de l'agglomération pour l'éloigner des habitations actuelles et futures, ainsi que les structures scolaires et extrascolaires.

Au terme des études, dont les simulations n'ont pas été fournies pour être montrées aux conseillers, Orange maintient son souhait de positionner son antenne sur le site du stade en indiquant que les autres sites ne constituent pas une solution en adéquation avec ses objectifs de service consistant à délivrer un service Très Haut Débit Mobile sur la commune et à l'intérieur des bâtiments sur l'intégralité de la zone urbanisée.

Par conséquent, tenant compte de la non délivrance d'éléments justifiant cette position, le conseil municipal juge la proposition d'Orange inacceptable et irrespectueuse du souhait des élus et à l'unanimité demande la résiliation de la convention acceptée pour le site du stade. Il renouvelle cependant son souhait près d'Orange de voir s'implanter une antenne sur la commune, sur un autre site en dehors de l'agglomération pour l'éloigner des habitations actuelles et futures, ainsi que des structures scolaires et extrascolaires.

*Saint Malo du Bois,
Le 15 mars 2019*

*Le Maire,
Jean-Claude VIGNERON*